



Staatsanwaltschaft des Kantons
Bern

Ministère public du canton de
Berne

Medienmitteilung Communiqué de presse

telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax

Berne, le 26 septembre 2018

Le Ministère public du canton de Berne informe:

Acte de violence

L'auteur présumé a rendu une visite autorisée à sa famille dans le cadre de l'exécution d'une mesure selon le droit pénal des mineurs.

L'auteur présumé de l'homicide perpétré à Tramelan/BE est un jeune adulte de 19 ans dont le Ministère public des mineurs, agence Jura bernois-Seeland, s'occupe depuis 2015. Il souffre d'une maladie psychique. Suite à un jugement du Tribunal des mineurs du canton de Berne, il était placé dans un établissement fermé en vertu du droit pénal des mineurs. Le Ministère public des mineurs est compétent à la fois pour diriger les instructions et pour l'exécution des jugements. Dans ce domaine, il collabore étroitement avec les autorités et institutions spécialisées.

Dans le cadre de la planification de la mesure, le jeune adulte était placé dans le canton de Neuchâtel dans une institution spécialisée dans le traitement de troubles psychiques et de handicaps de différents types. L'institution peut assurer une exécution de mesures en milieu fermé.

L'instruction en cours vise à éclaircir les délits de violence survenus à Tramelan. Cet aspect fait l'objet d'une instruction ouverte auprès du Ministère public du Jura bernois à Moutier. Il s'agit également de procéder à un examen complet des conditions dans lesquelles l'allègement du régime d'exécution indiqué du point de vue psychiatrique a été accordé ainsi que des conditions et obligations de la visite familiale accordée pour les 22 et 23 septembre 2018. Ce volet sera examiné par le Parquet général.

Für Auskünfte in deutscher Sprache steht Ihnen am 27.09.2018 von 10.00 bis 11.00 Uhr der Informationsbeauftragte der Staatsanwaltschaft, Markus Scholl, unter der Nummer 031 636 20 50 zur Verfügung.

Pour des renseignements en langue française, M. Raphaël Arn, Procureur en chef suppléant, se tient à disposition au 27.09.2018 entre 16.00 et 16.45 h au numéro de téléphone 031 636 32 70.